



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

à 14h00, 16 mars 2020

LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC OUI MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX

La situation évolue de façon exponentielle depuis ces dernières 24h. Il faut mettre en place des solutions radicales. La direction de la RATP doit prendre la décision de confiner les salariéEs, de toutes les catégories, non nécessaires à la continuité du service public. Les transports doivent être ultra réduits et être gratuits. SOLIDAIRES estime que si la PDG ne prend ces mesures, elle va se retrouver avec un droit de retrait en masse.

SEULE LA RÉDUCTION DRASTIQUE DES DÉPLACEMENTS SERA NOTRE PROTECTION COLLECTIVE

L'ensemble des lieux culturels et de loisirs, les commerces, les bars et les restaurants sont fermés jusqu'au 15 avril 2020. Il appartient à la RATP d'en tirer rapidement les conclusions qui s'imposent. Réduire totalement l'offre de transport, c'est aussi enjoindre les salariéEs de l'entreprise à ne pas se déplacer. Pour SOLIDAIRES, les salariéEs non indispensables (opérateurs, maîtrises et cadres) à la continuité du service public doivent rester confinés sans restriction. Le contact



rapproché avec les usagerEs doit immédiatement cesser. C'est donc arrêter la vente de titre de transports et leur contrôle, et rendre gratuit les transports qui seront réduits au strict minimum.

Certains professionnels, notamment de la santé ont besoin de pouvoir se déplacer pour assurer leur mission de service public de la santé. Il convient d'agir rapidement plutôt que de devoir gérer un droit de retrait en masse, comme certains services à SCC. La RATP est avertie. Pour notre part, nous n'attendons pas que la PDG s'exprime à ce sujet. Elle a su multiplier ses interventions pour demander aux salariéEs grévistes de reprendre le travail et là, rien. Pas de son, pas d'image.

LES REVENDICATIONS ET PRÉCONISATIONS DE SOLIDAIRES RATP

- Arrêt de la vente et du contrôle ;
- Arrêt des formations ;
- Fermeture des locaux non nécessaires ;
- Télétravail sans restriction ;
- Confinement des agents ayant des problèmes de santé ou des ayant dans leur entourage des personnes avec des problèmes de santé ;
- Désinfections bi-quotidiennes des ascenseurs, boutons lumières, poignées et barres de portes, rampes, machines à café, fontaines à eau, toilettes, avec du produit à la norme NF EN 14476. Pour les locaux de travail de personnel travaillant en 3x8, désinfection 6 fois par 24h ;
- Désinfections des recettes à chaque service et des cabines de conduite (Bus, Tram, RER et Métro) à chaque changement de conducteur/trice ;
- Désinfection quotidiens des Matériels roulants (BUS, TRAM, RER et Métro) ;
- Mise à disposition des agents de masques FFP2, 2 par services en plus des kits (contenant gants, lingettes et gel) ;
- Les agents doivent pouvoir porter gants et masques en toutes circonstances.